

Tension sur les marges de la distribution

AGROALIMENTAIRE Le Conseil national a voté en décembre une mesure pour plus de transparence dans les marges et la formation des prix. Le Conseil des Etats doit se prononcer cette semaine: mais bien qu'elle réunisse un soutien transpartisan, son opposition est importante

FANNY SCUDERI, BERNE

«Lorsqu'un client achète un produit, quelle part du prix est reversée au producteur, quel pourcentage revient aux intermédiaires et enfin quel solde va dans la poche du détaillant?» Telle est la question que la conseillère nationale Sophie Michaud Gigon (Les Vert·e·s/VD) a adressée à ses homologues en décembre 2024. La réponse devrait susciter l'intérêt tant des

«Il est important de connaître la marge de chacun. La transparence n'est ni de gauche ni de droite, c'est une question de bon sens»

JACQUES NICOLET, CONSEILLER NATIONAL (UDC/VD)

agriculteurs que des consommateurs. Elle pourrait être bientôt connue, si... le Conseil des Etats accepte de donner plus de compétences à l'Observatoire du marché de la Confédération.

Rappelez-vous. Des enquêtes, à l'image de celle du *Temps* intitulée «Comment Migros et Coop font leur beurre avec les produits laitiers» ont mis à nu les marges des distributeurs sur certains produits. Puis, la révolte paysanne a éclaté en 2024. L'une des revendications des producteurs de denrées alimentaires: gagner plus d'argent avec la vente de leurs produits.

L'initiative parlementaire «Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires» a été déposée en 2022 par l'ex-conseillère nationale (Les Vert·e·s/GE) Isabelle Pasquier-Eichenberger (non élue en 2023). Son constat: «La fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque et le prix ne reflète pas toujours les coûts réels de



Constatant que «la fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque [...]», l'ex-conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger a déposé une initiative parlementaire en 2022. Les Etats se prononceront cette semaine. (ZURICH, 28 OCTOBRE 2024/MICHAEL BUHOLZER/KEYSTONE)

production.» Reprise par Sophie Michaud Gigon, l'initiative a obtenu le soutien du Conseil national. Elle charge le Conseil fédéral de renforcer l'Observatoire du marché, sous la houlette de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et d'élargir ses tâches pour qu'il produise de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Le Conseil des Etats pourrait, lui, mettre un coup d'arrêt cette semaine. Sa Commission de l'économie et des redevances (CER) s'est prononcée en défaveur par deux fois. La première fois, durant l'été 2024, le vote avait été serré: sept contre six. Mais un an plus tard, l'écart s'est creusé: une majorité de neuf

contre une, et deux abstentions, a rejeté la mesure.

«Un camouflet incompréhensible»

Pour Sophie Michaud Gigon, il s'agit «d'un camouflet incompréhensible». «Soit la pression du monde agricole a diminué depuis les manifestations, et les organisations les représentant n'ont pas assez œuvré en coulisses, soit le duopole Coop et Migros ont été efficaces», analyse-t-elle. Selon l'élu, également secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'initiative aiderait l'OFAG, «aujourd'hui impuissante. Elle n'obtient, pour l'heure, pas les données lui permettant d'observer les marges.» Ce que l'initiative palliera, tout en «assurant le secret commercial»,

selon elle. A l'orée du vote aux Etats, elle appelle à la cohérence: «Beaucoup de subsides, payés par les contribuables, vont à l'agriculture, rappelle-t-elle. Dans ce contexte, contraindre les acteurs du marché à se soumettre à plus de concurrence et de transparence, pour un marché plus efficace, et va dans le sens de la demande des agriculteurs: être mieux rétribués pour les produits vendus.»

L'initiative a obtenu un soutien transpartisan: elle a été cosignée tant par des conseillers nationaux de gauche que de droite, dont Markus Ritter (Le Centre/SG), président de la puissante Union suisse des paysans. Le conseiller national (UDC/VD) et agriculteur, Jacques Nicolet, fait également partie des cosignataires. Un argu-

ment de la Commission de l'économie des Etats lui a déplu: elle estime que le sujet pourrait être traité lors de la définition de la Politique agricole 2030 (PA2030). «Pourquoi jouer la montre? Il est déjà possible de la mettre en place, puis d'améliorer sa mise en œuvre dans un second temps avec la PA2030.»

Car cette transparence est la «clé» selon lui, pour un marché alimentaire plus juste: «Il est important de connaître la marge de chacun», souligne-t-il. La transparence n'est ni de gauche ni de droite, c'est une question de bon sens. Dans une négociation, on doit pouvoir se baser sur des données vérifiables. Aujourd'hui, seuls les distributeurs connaissent la marge qu'ils se font.» Défenseur de l'industrie agroalimentaire, il met en garde: «Affaiblir un maillon de la chaîne, ici aujourd'hui le paysan, demain le transformateur, n'est pas dans l'intérêt du secteur. Tout le monde doit s'en sortir, le producteur, le transformateur, le distributeur.»

«Un libéralisme doctrinal»

Olivier Feller (PLR/VD), cosignataire, lit à travers l'opposition des conseillers aux Etats «la défense d'un libéralisme doctrinal, qui juge que le consommateur n'a pas à savoir combien chaque acteur a gagné.» Or, dans le cas de la nourriture, «la Constitution prévoit qu'elle est un bien essentiel», précise-t-il. Raison pour laquelle le législateur peut intervenir, pour clarifier par exemple les données. «On entend que le consommateur et le producteur sont lésés. Il faut pouvoir le vérifier.»

Pour comprendre le rejet de la Commission de l'économie des Etats, il faut se tourner vers Peter Hegglin (Le Centre/ZG), rapporteur. «Des postulats sur ce même sujet ont déjà été déposés. Il ne faut pas travailler en parallèle. La PA2030 permettra de prendre en compte ces enjeux.» Il exprime aussi une réticence à charger l'administration de calculer les marges de la grande distribution: «Comment définit-on une marge? La méthode est floue. Je ne suis pas sûre que ce soit à la Confédération de la définir.» ■

«Comment définit-on une marge? La méthode est floue. Je ne suis pas sûre que ce soit à la Confédération de la définir»

PETER HEGGLIN, CONSEILLER AUX ÉTATS (LE CENTRE/ZG)